

du maire

Le maire est élu par et au sein de son conseil municipal,

lui-même élu au suffrage universel direct lors d'un scrutin majoritaire de liste.

Le nombre de conseillers municipaux varie selon la taille des communes :

(de 7 pour les communes de moins de 100 habitants à 69 pour les communes de 300 000 habitants ou plus).



"NOUS SOMMES LES GARANTS DE LA PAIX SOCIALE"

Élu au conseil municipal de Ferrières (Somme) depuis 1977, et maire (sans étiquette) depuis 1981, Jean-Claude Billot va rendre son écharpe de maire après les élections municipales de mars prochain.

Artisan de la création de l'association des maires de la Somme, qu'il préside encore aujourd'hui, l'élu porte un regard inquiet sur l'évolution de cette fonction à laquelle il est très attaché.

Près d'un maire sur deux ne serait pas candidat à sa succession, selon un sondage mené par l'AMF en novembre dernier. Que vous inspire ce chiffre ?

Je pense qu'ils seront un peu plus nombreux à se représenter, mais cela reste très préoccupant. Ce que je constate autour de moi, c'est que des maires qui voulaient arrêter vont finalement se représenter, faute de candidats. C'est très embêtant, car être maire, c'est une vocation, ça se décide, ça se mûrit, et ça ne doit pas être un choix par défaut.

Comment expliquez-vous cette perte des vocations ?

Elle ne m'étonne pas. J'ai vu depuis 1977 la mission de maire se dégrader. Être maire aujourd'hui, c'est très compliqué. Tout d'abord parce que la responsabilité pénale agit comme une épée de Damoclès dans un contexte à l'américaine où les procédures sont de plus en plus nombreuses. Le maire, dans une commune, est le représentant de l'État, il doit gérer un bout de République mais les moyens alloués ne sont pas à la hauteur de ses missions. Par ailleurs, la création de l'échelon intercommunal, en 1992, a été la première pierre d'une perte de pouvoir du maire. Aujourd'hui, les missions les plus intéressantes ne sont plus dans les communes.

On gère les affaires du quotidien, les chiens errants, les conflits de voisinage, les décharges sauvages, parfois en prenant des risques, à l'image de ce maire du Var décédé l'été dernier en voulant simplement faire respecter la loi. Notre situation est aussi un reflet de la société, comme pour l'instituteur, la fonction de maire n'est plus respectée.

Comme avant chaque élection municipale, la question de la suppression des petites communes, dans un souci d'économie, est mise en avant. Qu'en pensez-vous ?

Dans la Somme, plus de 400 communes comptent moins de 300 habitants. Je crois en effet que nous avons intérêt à regarder comment les petites communes peuvent travailler ensemble et s'associer pour créer des communes nouvelles. C'est compliqué, en dessous de 500 habitants, de rendre service aux citoyens. Et plutôt que de se voir imposer les choses, car c'est ce qui arrivera, autant prendre les devants.

Supprimer des communes, n'est-ce pas aussi le risque d'éloigner le citoyen d'un maillon essentiel de la République ?

Absolument. Nous sommes les garants de la paix sociale, comme nous avons pu le constater pendant le mouvement des Gilets jaunes où nous avons permis de calmer le jeu en mettant en place des cahiers de doléances dans chaque mairie.

Le Président de la République, au cours du grand débat qui a suivi, a compris à quel point notre rôle était important. Les citoyens nous estiment et, même si nous sommes à portée de baffes, nous sommes aussi les fantassins de la République.

Est-ce plus difficile d'être maire aujourd'hui que lorsque vous avez débuté votre premier mandat, en 1981 ?

Oui, c'est de plus en plus complexe, et je crois que l'on ne peut plus s'improviser maire du jour au lendemain, il

faut au moins un mandat de conseiller municipal, pour comprendre les rouages et les spécificités de la fonction. Aujourd'hui, il faut avoir des notions de droit, de gestion, savoir gérer du personnel, c'est presque devenu un métier, et plus la commune est petite, plus c'est compliqué. Dans une grande ville, un maire est entouré d'un staff, d'une équipe.

Dans une petite commune, le staff, c'est vous, et c'est pourquoi je milite depuis longtemps pour un vrai statut de l'élu, pour permettre à des citoyens qui veulent s'investir dans cette fonction d'avoir du temps pour accomplir leur mission, sans mettre en danger leur activité professionnelle.

Aujourd'hui, parce qu'il n'existe pas de statut de l'élu, beaucoup de maires sont des retraités, or, je ne pense qu'un pays ne doit pas être uniquement dirigé par des retraités.



Jean-Claude Billot, maire de Ferrières.

revanche, ce pourcentage tombe à 47 % pour les plus de 100 000 habitants. Une commune située en milieu rural voit son maire connu de 61 % de ses habitants, alors que le maire d'une ville centre en agglomération urbaine n'est connu que

de 48 %.

Le bilan de l'équipe sortante revêt un poids déterminant pour 60 % des électeurs, avant même la personnalité des candidats au poste de maire (57 %).

FABRICE JULIEN



MUNICIPALES AU COURRIER

À compter de ce samedi et jusqu'au samedi 14 mars, le *Courrier picard* proposera chaque semaine une double page en entrée de journal consacrée aux municipales. De grands thèmes y seront abordés, toujours avec l'œil picard. Témoignages d'élus ruraux, de villes moyennes, de grandes villes, partage d'expérience, enjeux, positionnement politique... Le *Courrier picard* est très concerné par la démocratie locale et propose à ses lecteurs de participer au débat citoyen. Il tente toujours de les informer au mieux et au plus près de leurs préoccupations. À samedi prochain !

LES AUTRES POINTS

Fin des étiquettes dans les communes de moins de 9 000 habitants

La décision du gouvernement de ne plus attribuer de « nuance » politique aux candidats aux élections municipales dans les communes de moins de 9 000 habitants a provoqué la colère de l'opposition et de l'Association des maires de France. En effet, une circulaire demande aux services préfectoraux de n'attribuer de nuance politique qu'aux listes candidates dans les villes de plus de 9 000 habitants, qui représentent 96 % des 34 960 communes de France, et 52 % des électeurs. Elle crée également la nuance « liste divers centre », qui concerne « les listes d'union entre plusieurs partis dont au moins LREM ou le Modem », ainsi que les « listes de candidats qui, sans être officiellement investies par LREM, ni par le Modem, ni par l'UDI, seront soutenues par ces mouvements ».

Les Républicains (LR), et le Rassemblement national ont déposé un recours devant le Conseil d'État pour faire annuler cette circulaire.

Encore 15 jours pour s'inscrire sur les listes électorales

Pour les retardataires, il reste encore 15 jours pour s'inscrire sur les listes électorales, la date limite étant fixée au vendredi 7 février.

Pour celles et ceux qui auraient oublié leur lieu de vote ou ceux qui ont déménagé et qui souhaitent vérifier s'ils sont toujours inscrits, il est possible de s'en rendre compte grâce à un site internet dédié (Service-Public.fr). Il est conseillé à tout le monde de bien vérifier car des cas de radiations involontaires avaient été soulevés lors des élections européennes de mai 2019.

Pour s'inscrire sur les listes électorales de sa nouvelle commune ou pour la première fois, trois moyens sont à votre disposition : en ligne, en se connectant à son compte Service-Public.fr, par courrier ou en se rendant dans sa mairie.

Il suffit en théorie d'être muni d'une carte d'identité et d'un justificatif de domicile de moins de trois mois.